

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 3 (1915)
Heft: 1

Artikel: Les seigneurs de St-Aubin de la maison de Wallier
Autor: Pury, Paul de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES SEIGNEURS DE ST-AUBIN DE LA MAISON DE WALLIER

par PAUL DE PURY.

C'est en 1606 que Jacques de Wallier, gouverneur de Neuchâtel, acquit de Louis d'Oncieux, la seigneurie de Saint-Aubin en Vully, pour la somme de 14 000 écus d'or ; le nouveau possesseur appartenait à une famille du pays de Neuchâtel, établie dès le XIV^{me} siècle au Landeron, puis plus tard à Cressier et à Soleure, et qui fut anoblie en 1524.

Jacques de Wallier, né en 1555 de Pierre de Wallier, châtelain du Landeron et depuis gouverneur de Neuchâtel, et d'Elisabeth d'Affry, se fit remarquer fort jeune par son intelligence et reçut une éducation générale très soignée ; nommé à l'âge de 19 ans secrétaire-interprète de l'ambassade de France en Suisse, il fut mêlé à nombre de négociations importantes et fut même, à quatre reprises, chargé d'affaires en l'absence de l'ambassadeur : il conserva sa charge, tout au moins nominalement, jusqu'à sa mort. Membre du grand Conseil de Soleure en 1585, il devint Jungrath en 1593, et Altrath en 1615 ; ses charges ne l'empêchèrent pas de prendre part, comme capitaine, aux campagnes de Henri IV, et il se signala en diverses rencontres par sa bravoure : c'est sur son intervention personnelle que le roi accorda la vie sauve aux Suisses, au service de la Ligue, après la bataille d'Ivry. La duchesse de Longueville l'appela, en 1594, Jacques de Wallier à la charge de gouverneur et lieutenant-général de la principauté de Neuchâtel et Valangin, devenu vacante par la mort de son père ; par suite de diverses circonstances, son installation n'eut lieu que deux ans plus tard, et dès lors il résida le plus souvent dans son

nouveau gouvernement. Wallier continua à jouir de la faveur du roi de France, qui le fit chevalier de St. Michel et, en 1598, gentilhomme ordinaire de sa chambre ; le brevet, très flatteur, rappelle « les services rendus en beaucoup de belles occasions, tant aux « rencontres d'Arques, bataille d'Ivry, qu'en divers sièges et assauts, « où depuis son avénement à la couronne, il l'a toujours assisté de « sa personne, et où il lui a rendu partout des preuves de sa valeur, « surtout par la conservation de ses villes de Chartres et de Lyon, « comme aussi dans les différentes charges et négociations de ses « affaires aux Ligues Suisses, suivant la commission que Sa « Majesté lui en avait confidentement donnée en l'absence de ses « ambassadeurs, et dont le dit Jacques de Wallier lui a donné « dans toutes les conjonctures de temps, des marques d'affection, « d'attachement et d'amour pour sa personne...»

Jacques de Wallier avait hérité de ses parents une fortune considérable, qu'il augmenta, en particulier, par une sage administration et ses trois riches mariages successifs avec Ursule Saler¹, Barbe de Roll², et Marie Pfyffer d'Altishofen³ ; il construisit le château de Cressier, au pays de Neuchâtel, acquit de nombreuses terres, entre autres St. Aubin, et mourut à Soleure en 1623. Il était bourgeois de Fribourg depuis l'année 1607. C'est de lui que le chroniqueur soleurois Haffner a tracé ce beau portrait : « Il était véritablement noble de caractère et de naissance, loyal, connaissant bien les langues, en particulier le français, fort riche sans être ni fier, ni magnifique, mais amical envers chacun et respecté de tous. »

Par son testament, daté du 30 novembre 1616, le gouverneur avait donné, en prérogative, sa terre de St. Aubin, qu'il évaluait à 24 000 florins, à ses fils Louis et Jacques⁴ ; ils la posséderent ensemble jusqu'en 1627 : à ce moment, le second, qui n'avait pas

¹ Mariée en 1577, morte en 1580 ; elle était veuve du capitaine Erölich.

² Mariée en 1582, morte en 1601.

³ Mariée en 1605, morte en 1620.

⁴ Jacques de Wallier (1587-1629), passa quelques années au service de France, qu'un grave accident de chasse le força à abandonner ; resté longtemps infirme, il se consacra entièrement aux bonnes œuvres, s'établit à Fribourg, et y fut le fondateur du couvent de Montorge ; il épousa en 1620 Barbe Progin, veuve de Tobie Gottrau, seigneur de Pensier ; après la mort de son second mari, elle prit le voile à Montorge, en devint supérieure en 1642, et y mourut en 1654.

d'enfants et consacrait la plus grande partie de sa fortune à des œuvres pieuses, céda sa part de la seigneurie à son aîné ; celui-ci lui versa la somme de 12 000 florins, fixée par leur défunt père en cas de partage.

Louis de Wallier était issu du premier mariage du gouverneur avec Ursule Saler, veuve du capitaine Frölich ; il était né en 1578, devint membre du grand Conseil de Soleure en 1614, Jung-rath en 1625, Altrath en 1626 ; plusieurs années de sa vie s'écoulèrent en France, où il était capitaine au régiment des Gardes-Suisses. Très riche par l'héritage de sa mère et, plus tard, par celui de sa demi-sœur, Régula Frölich, Louis de Wallier épousa en 1605 Anne d'Erlach, fille de Pierre d'Erlach, seigneur de Biolley, de la branche catholique de cette famille. C'est Louis de Wallier qui reconstruisit, en 1631, le château de St.-Aubin, où il séjournait volontiers ; les bâtiments élevés par lui existent encore, mais les tours ont été mutilées : la charpente du toit, pour laquelle il avait fait amener les bois de Soleure, passait pour remarquable. Le testament de Wallier est daté du 30 novembre 1637 ; il ordonne de l'ensevelir dans le chœur de l'église de St.-Aubin et fait à l'autel de sainte Marie-Magdeleine un don de 200 écus, réservant à lui et à ses successeurs le droit de collation et de patronage ; il laisse ce qu'il avait hérité de feu l'avoyer Saler, de Soleure, pour jouissance d'Anne d'Erlach, sa femme, afin qu'elle paie ses dettes avec le revenu de cet héritage, la chargeant de faire ses funérailles et de placer sur son corps une tombe, sur laquelle son nom et ses armes seront gravés ; il veut que les biens du dit avoyer Saler, après l'acquittement des charges ci-dessus prescrites, retournent à ses héritiers, savoir : Antoine, Petermann, François¹, Marie-Claire² et Anne-Elisabeth³. Il donne à sa femme Anne d'Erlach

¹ François de Wallier (1620-1648), capitaine au régiment des Gardes-Suisses, sénateur de Soleure, marié en 1645 à Jeanne de Roll.

² Marie-Claire de Wallier (1622-1701), mariée en 1639 à Louis de Roll, colonel du régiment de Roll au service de France, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de St-Michel ; leur fils Jean-Louis de Roll (1643-1718) fut l'un des plus célèbres Avoyers de Soleure.

³ Anne-Elisabeth de Wallier (1627-1667), mariée 1^o à Henri de Zurlauben, capitaine aux Gardes-Suisses, 2^o à Jean-Guillaume de Steinbrugg, Avoyer de Soleure († 1675), dernier mâle de sa maison ; de ses deux filles descendirent les Diesbach de Steinbrugg, Sury de Steinbrugg et Vigier de Steinbrugg, qui relevèrent le nom de leur aïeul.

la cinquième portion des profits qu'il avait faits à la guerre, et lui laisse le choix de ses maisons, pour jouir de celle qui lui plaira le plus, pendant sa vie. Il donne à chacune de ses deux filles, Marie-Claire et Anne-Elisabeth, pour toute portion de ses biens, 15 000 gouldes, argent de Soleure, et ordonne qu'elles soient nourries et entretenues jusqu'à ce qu'elles se marient, aux dépens de ses biens, et dotées ensuite. Il donne, pour sa portion de biens, à Antoine, son fils aîné, ses seigneuries de St.-Aubin, Villars-les-Friques et Agnens, avec toutes leurs dépendances, telles qu'il les avait reçues de son père, les taxant à 21 000 écus de Soleure, ordonnant qu'il ne puisse s'en défaire qu'en faveur de l'un de ses frères ; si le dit Antoine mourait sans enfants mâles, ses deux frères ou leurs héritiers pourront retirer les dites seigneuries pour la dite somme de 21 000 écus ; il lui donne encore toutes ses vignes d'Auvernier et des environs pour 1000 écus. Il donne à Petermann, son second fils, son château de Cressier, avec toutes ses dépendances, pour 4000 gouldes, le Clos Wallier, au-dessus de Cressier, évalué 100 écus, étant chargé d'acquitter la rente due à la chapelle fondée au village de Cressier ; il lui donne aussi ses biens et revenus à Diesse, pour 3000 gouldes, la montagne de Balmberg, au canton de Soleure, taxée 4000 gouldes. Il donne à François, son troisième fils, sa maison de Soleure, avec ses appartenances, pour 4000 gouldes, sa maison et terre de Willerhoff, avec la montagne de Lengmatthen et les dépendances, pour 1200 gouldes. Quant à sa vaisselle d'argent, il veut qu'elle soit partagée entre ses cinq enfants, ainsi que celle d'étain et les meubles, dont il n'a point disposé. Il laisse ses habillements, cachets, chaînes d'or, armes et chevaux de selle à ses trois fils, pour les partager également entre eux, avec ses lettres de rente et obligations. Il lègue en particulier à son fils Antoine, le gros vase double de la bataille de Cérisoles, du feu colonel Frölich, à Petermann le coq d'argent doré, et à François les bassins et aiguière d'argent, le tout pour souvenance et mémoire de leur maison. Le dit testament fut fait au château de Saint-Aubin, signé et scellé du sceau ordinaire du testateur, en présence de Pierre Collaud, Albin Collaud et Jacques Luillier, jurés de Saint-Aubin, et Claude Collaud, mestral, témoins, et signé P. Pery, notaire.

Louis de Wallier mourut le 29 décembre 1637 et l'on voit encore, dans l'église de Saint-Aubin, sa pierre tombale, ornée

des armes Wallier et d'Erlach, en bronze ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1649.

La chronique de Haffner dit de Louis de Wallier, qu'il suivit honorablement les traces de son père jusqu'à la fin de sa vie et qu'ainsi il augmenta l'honneur et la gloire de sa maison.

Antoine de Wallier, qui succéda à son père comme seigneur de Saint-Aubin, était né en 1610 ; il fut capitaine au régiment suisse de Greder, au service de France, et mourut jeune, en 1641, sans laisser d'enfants de son mariage, contracté en 1640, avec Hélène de Vigier¹ ; la seigneurie, suivant le testament paternel, passa à son frère Petermann, né en 1614, qui servit également en France, comme capitaine au régiment de Reynold ; il devint dans la suite sénateur de Soleure, épousa Véronique de Sury², et mourut en 1679. Neuf enfants étaient nés de son mariage, dont trois moururent en bas âge ; une fille fut religieuse, quatre autres se marièrent à Soleure³, et son fils unique, François-Pierre, fut seigneur de Saint-Aubin ; suivant les traditions de sa famille, il entra au service de France, et y devint capitaine ; né en 1653, il épousa en 1676 Suzanne-Barbe-Salomé de Reding-Biberegg, qui lui donna deux filles, dont l'une mourut enfant. François-Pierre de Wallier, voyant la branche de sa famille sur le point de s'éteindre et préférant le séjour de Soleure, se décida à vendre, en 1691, sa seigneurie de Saint-Aubin à l'Etat de Fribourg, pour la somme de 30 500 écus ; il mourut peu d'années après, en 1696. Sa fille Anne-Elisabeth, née en 1679, ne se maria pas et lui survécut jusqu'en 1732 ; une des branches de la famille, descendant d'un frère du gouverneur Jacques de Wallier, releva le nom de Saint-Aubin et le porta jusqu'à son extinction, en 1855.

¹ Fille de Jean de Vigier, seigneur de L'Escanals, secrétaire interprète à l'ambassade de France en Suisse, et de Marie-Anne de Cressier.

² Née en 1614, mariée en 1637, morte en 1685 ; elle était fille de l'avoyer de Soleure, Pierre de Sury.

³ Anne-Marie (1638-1703) mariée en 1657 à Jean-Jacques de Wallier, bailli de Falkenstein ; Marie-Barbe (1640-1692), mariée en 1667 à Jacques de Sury, capitaine au service de France, sénateur de Soleure ; Véronique (1642-1675) mariée en 1667 à Joseph-Guillaume de Wagner ; Marie-Magdeleine (1646-1699) mariée en 1668 à Jean-Victor de Schwaller, bailli de Gœsgen.